

Commerce Chez Paulette :

Deux personnes sont intéressées pour reprendre la gestion de l'épicerie et de la restauration. Elles ont entrepris les démarches pour fonder une SARL et trouver des financements. Elles signeront un acte de cession avec l'association Du Bourg. La commune a fait appel à un avocat pour la rédaction d'un bail commercial.

L'association Du Bourg s'est endettée pour la réalisation des travaux de mise aux normes et elle demande à la commune s'il est possible d'être remboursée du montant des travaux réalisés en 2023 avec l'accord du propriétaire EPORA à hauteur d'environ 25 000 €. Le Maire précise qu'il va se rapprocher du Service de Gestion Comptable de Pierrelatte pour voir s'il est possible de rembourser la dette de l'association, car les travaux immobiliers réalisés entre dans le patrimoine de la commune propriétaire des lieux depuis que le 1^{er} octobre 2024.

Plan Communal de Sauvegarde :

Jean-Luc FAUCON précise que ce document est confidentiel et obligatoire pour la commune afin de savoir comment gérer les risques sur la commune. Il s'agit de mettre des actions en place pour intervenir rapidement en cas de risques.

Il va travailler en collaboration avec Gérard CHEVRIER pour compléter le document car il est nécessaire notamment d'identifier les personnes ressources sur la commune (prêt de matériel, personnes qui travaillent dans le médical, personnes qui parlent plusieurs langues...).

Il est rappelé aussi que le registre des personnes vulnérables n'est complété que si les personnes en font la demande.

Géomètre impasse Saint-Père :

Le Maire rappelle que cette situation date de plus de 30 ans et qu'elle n'a jamais été régularisée. Il s'agit du chemin de l'impasse Saint-Père qui n'est pas à sa place, déplacé pour faciliter la construction des maisons de cette impasse. En effet, le chemin passe actuellement dans des propriétés privées (madame BOULEAU Marie-Jo et monsieur FAUCON Jean-Luc) sans qu'aucun document d'arpentage n'ait été réalisé.

Aujourd'hui, la commune souhaite régulariser cette situation en faisant intervenir un géomètre pour le bornage du chemin. Le coût pour la commune sera uniquement le financement du géomètre et la réfection de l'accès à la parcelle de madame BOULEAU. Les propriétaires ne demandent pas d'indemnités.

Si la commune voulait reprendre l'ancien chemin, celui-ci n'étant pas utilisable, ni carrossable, le coût serait bien plus élevé que l'intervention d'un géomètre.

Impasse habitation GEAY :

L'impasse qui longe l'habitation de monsieur GEAY, ayant pour croisement la rue de la Croix et la rue des Buissonnets, appartient actuellement à monsieur GEAY, à la suite d'une erreur commise par le géomètre de l'époque. Cette parcelle devrait être la propriété de la commune.

Monsieur GEAY accepte de rétrocéder la parcelle à la commune à titre gratuit. Celle-ci sera dénommée impasse ALLIER.

Terrains appartenant à la commune d'Allan :

Monsieur le Maire d'Allan propose de vendre à la commune de Réauville tous les terrains lui appartenant pour un prix de 12 000 €. A étudier.

Nouvelle mairie :

Le chantier est arrêté depuis le 13 janvier 2025 à la suite d'un désordre lié à des facteurs concomitants. La structure est fragilisée. Après plusieurs discussions avec l'entreprise, l'architecte et les bureaux d'études, celui-ci devrait reprendre le 18 février prochain. Le coût des travaux de renforcement (installation de tirant, des cadres aux ouvertures et mis en place de butoirs) s'élève à 22 000 € HT en plus du marché initial.

Cérémonie Albert ROCHE :

Le Maire rappelle qu'une cérémonie d'hommage à Albert ROCHE se déroulera le 26 septembre 2025 à Réauville. Auparavant, le mercredi 24 septembre, les élèves iront à Paris pour le prélèvement de la flamme. Ils profiteront d'être à Paris pour visiter le Sénat accompagnés par le sénateur Bernard BUIS et Marie-Pierre MONNIER.

La cérémonie du vendredi 26 septembre se déroulera à 16h à Réauville avec le 27^{ème} bataillon des chasseurs alpin et en présence de la flamme sous l'Arc de Triomphe et de la fanfare. Il se peut que les spahis du régiment de Valence soient présents.

Seront présents : les auteurs de la BD qui feront des dédicaces, le 1^{er} adjoint au maire d'Avignon, la présidente du Département, les conseillers régionaux, Vincent MINGUET, en fonction auprès du ministre de l'Armée.

Le maire demande de créer un groupe de travail pour préparer cet évènement.

Le SIVOS mettra à disposition des enfants de l'école le bus pour prendre le TGV à Valence TGV lorsqu'ils iront à Paris pour prélever la flamme le mercredi 24 septembre 2025.

La société STORM, monsieur Nicolas BENOIT habitant de notre commune, propose ses services pour gérer la sonorisation.

Il est prévu d'accueillir environ 120 personnes au total.

Joan PUYRAIMOND, Marc GASSER, Fabrice PRAVE, Nathalie BERNARD et Christian BERNARD se proposent pour la gestion de l'évènement.

Règlement du cimetière à revoir :

Le Maire propose de créer un groupe de travail pour revoir le règlement du cimetière, les tarifs.

Il rappelle que la commune va investir dans un nouveau columbarium de 12 cases pour un coût d'environ 8 000 € d'ici la fin d'année 2025.

Marc GASSER, Laure BOUDON et Monique ALLÈGRE se proposent pour travailler sur ce projet.

Travaux école :

Les agents de la cantine ont demandé l'installation d'un cheneau devant la porte de la cantine. Le devis est validé.

Sur le portail du bas, il n'a pas été installé de gâche électrique à la suite du changement du portail l'année dernière. Celle-ci sera installée prochainement car le devis d'un coût de 350 € a été validé.

Projet salle de restaurant à l'espace DUBOURG :

La salle utilisée actuellement et provisoirement est située à l'étage, au-dessus de l'épicerie.

Il est projeté de rénover la salle située en face de l'épicerie en salle de restauration et d'aménager à l'étage un plateau de coworking. Le coût des travaux s'élève à 71 777 € HT, (électricité, plomberie, isolation, menuiserie, toiture). Les élus souhaitent que ce projet soit terminé pour la fin d'année 2025.

Le bâtiment coworking de la Grand'Rue pourra être transformé en appartement locatif par un bailleur social.

Bassin des jardins communaux :

Concernant l'étanchéité du bassin, les travaux sont reportés à plus tard. Il faudra aussi revoir la sortie de l'eau.

Conditions d'utilisations de la salle polyvalente :

Monsieur Christian BERNARD avec monsieur le Maire souhaitent revoir les conditions d'utilisation de la salle polyvalente pour les associations.

La gratuité sera possible pour les associations avec des adhérents résidents de la commune et qui transmettront les documents financiers, compte-rendu et composition du bureau.

Fresque de la biodiversité :

Monsieur DE BECKER propose, à destination des élus accompagnés de leurs conjoints, d'intervenir le 7 mars, 12 avril ou 24 mai pour la présentation d'une fresque de la biodiversité. Date à définir.

Création d'un dépôt bibliothèque :

En collaboration avec la bibliothèque de la Vence de Roussas, un dépôt de livre sera ouvert à l'épicerie Chez-Paulette et madame BONNEMAISON propose ses services pour la gestion des prêts de livres. Un ordinateur équipé d'une douchette sera acheté par la commune. (devis en cours)

Tour de table :

Fabrice PRAVE : le filet de sécurisation à la sablière a été posé par la société CAN. Une plateforme de 50 m² sera dédiée à la fouille en toute sécurité.

Le Conservatoire des espaces naturels sensibles propose une réunion pour le comité de pilotage au mois d'avril. Les propriétaires des parcelles concernées seront invités. Le panneau a été commandé par monsieur RAYMOND. Le grand panneau d'information a été refixé.

Norbert PERRIN : la commission communale des impôts directs aura lieu jeudi 20 février en mairie. Monique ALLÈGRE remplacera Christian BERNARD qui ne peut pas participer.

Joan PUYRAIMOND : il demande où en est la discussion pour le changement de secteur du collège. Actuellement les élèves vont au collège Alain Borne à Montélimar et les parents d'élèves souhaitent qu'ils basculent sur le collège de Saint-Paul-Trois-Châteaux. En attente de l'académie et du département de la Drôme.

Marc GASSER a reçu les devis des entreprises SORODI et ARTAUD pour la réfection de la place de la Paix et d'autres rues pour un coût d'environ 63 000 €.

Concernant la priorité à droite dans tout le village, un rdv est fixé avec le peintre jeudi 20 février.

Le chemin du Fraysse a été débroussaillé.

Lauriane MOINE : elle attend deux devis pour l'aménagement du parc intergénérationnel. Il faut reprendre les dimensions du terrain sur place.

Gérard CHEVRIER : les travaux de séparatif des eaux usées, des eaux pluviales sur le chemin de Grignan vont démarrer le 24 février prochain. Les riverains seront informés des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Joan PUYRAIMOND,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.